

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »**

**SEANCE DU 26 FEVRIER 2025 À 18H15
GUEBERSCHWIHR**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Pré-sent	Ex-cusé	Ab-sent	Procuration à
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude		X		André Mercier
	REBOREDO Carmen		X		Delphine Zimmer-man
	MERCIER André	X			
	ZIMMERMANN Delphine	X			A partir du point 2
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland	X			
	VOGT Jean-Marc	X			
GUNDOLSHEIM	PIRES Annabelle		X		Philippe Fischer
	FISCHER Philippe	X			
HATTSTATT	FURSTENBERGER Marie-Josée		X		
	ZOLLER-LOISON Martine	X			
HUSSEREN LES CHATEAUX	LEIBER Édouard			X	
	BUECHER Catherine			X	
OBERMORSCHWIHR	HEYBERGER Bertrand		X		
	Suppléante FUCHS Christine		X		
OSENBACH	MICHAUD Christian	X			
	GOLLENTZ David	X			
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé	X			
	KRETZ Isabelle	X			
	RIEFLE Christophe	X			
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert		X		Christophe Bann-warth-Probst
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Chris-tophe	X			
	KAMMERER Jean-Philippe		X		Nadine Bolli
	SUHR Perrine	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	SOMMEREISEN Bernard	X			
	BECK Marie-Laure		X		Bernard Somme-reisen
VOEGTLINSHOFFEN	MAMPRIN Cécile	X			
	STRUB Véronique	X			
WESTHALTEN	LALLEMAND Nathalie		X		
	BURGENATH Mikaël		X		

ORDRE DU JOUR

1. Informations légales
2. Débat d'Orientation Budgétaire
3. Point procédure d'expropriation ZAE
4. Convention CeA - Médiathèque
5. Col'Attitude
6. Délégués CC PAROVIC au SCOT Rhin – Vignoble – Grand Ballon
7. Présentation des aides régionales PTRTE
8. Bus France Service : présentation de l'avancement du dossier
9. Agrément conseiller numérique
10. Chauffage / refroidissement Médiathèque Maison des services
11. Investissements informatiques Médiathèque / Maison des Services et siège CC
12. Copieur siège CC
13. Transport Solidaire
14. Logo de la CC PAROVIC
15. Compte rendu de la commission travaux et cadre de vie
16. Coloration des façades : attribution de subvention(s)
17. Informations et Divers

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire ;

- Lannick VIGOUROUX, Directeur Général des Services de la Communauté de communes,
- Julien BIHL, chargé de mission Petites Villes de Demain,

Roland HUSSER, maire de Guebenschwihr, accueille l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Il rappelle que la commune a obtenu 3 médailles des meilleurs vins du monde.

Le Président annonce les absences excusées de :

- Annabelle PIRES, ayant donné procuration à Philippe FISCHER
- Claude CENTLIVRE, ayant donné procuration à André MERCIER
- Carmen REBOREDO, ayant donné procuration à Delphine ZIMMERMANN
- Gilbert SCHMITT, ayant donné procuration à Christophe BANNWARTH-PROBST
- Marie-Laure BECK, ayant donné procuration à Bernard SOMMEREISEN
- Jean-Philippe KAMMERER, ayant donné procuration à Nadine BOLLI
- Marie-Josée FURSTENBERGER, ayant donné procuration à Martine ZOLLER-LOISON
- Nathalie LALLEMAND
- Mikaël BURGENATH
- Bertrand HEYBERGER
- Christine FUCHS

Le Directeur Général des services assure le secrétariat de séance.

Point n° 1. : Informations légales

Avenant contrat CITEO

Le Président informe que l'avenant annuel au contrat CITEO est proposé à la signature, ce contrat prévoyant l'octroi d'une subvention par CITEO à la CC PAROVIC. Le montant perçu en 2024 s'est élevé à 115 868,62 €.

Le bureau et la commission finances ont donné un avis favorable à la signature de cet avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant.

Point n° 2. : Débat d'Orientation Budgétaire

Madame Delphine ZIMMERMANN arrive en séance.

Le Président présente le document joint à l'invitation, et qui est annexé à la délibération.

Synthèse des éléments abordés :

Après l'évocation des contextes économiques et financiers nationaux, les résultats prévisionnels des Comptes Administratifs du Budget Principal et du Budget annexe ZAE de la collectivité sont présentés.

Budget Principal**Section d'investissement :**

Dépenses : 376 431,64 € (562 705,52 € avec résultat d'investissement reporté de – 186 273.88€)

Recettes : 414 278,58 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 640 668,98 €

Recettes : 6 055 211,94 € (+ R002 de 1 884 461,28€ d'excédent antérieur)

Résultat de l'exercice 2024 : Excédent d'un montant de 414 542,96 €

Résultat cumulé de clôture : Excédent d'un montant de 2 299 004,24€

Résultat global : 2 150 577,30€ (2 299 004,24€ - 148 426,94€)

Pour information/rappel :

Résultat global 2023 : 1 884 461,28 €

Budget ZAE**Section d'investissement :**

Dépenses : 0 € (résultat reporté 2023 de – 199 418,49 €)

Recettes : 16 697,45 €

Résultat de l'exercice 2024 : Excédent d'un montant de 16 697,45€

Résultat cumulé de clôture : Solde d'exécution négatif de 182 721,04 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 16 697,91 €

Recettes : 28 282,80 € € (413 186,73€ avec 384 903,93 € d'excédent antérieur)

Résultat de l'exercice 2024 : Excédent d'un montant de 11 584,89 €

Résultat cumulé de clôture : Excédent d'un montant de 396 488,82€

Résultat global : 213 767,78€ (396 488,82€ - 182 721,04€)

L'état de la dette est ensuite abordé, avec un Capital Restant Dû de 1 338 568,80 € pour 8 emprunts en cours.

Le Président énumère les principes conduisant l'élaboration du BP 2025, à savoir :

1. Maitrise de la fiscalité ;
2. Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
3. Maintien du niveau de service aux habitants ;
4. Revitalisation du territoire.

Il précise que, dans cet esprit, et au vu des résultats prévisionnels envisageables, aucune augmentation de la fiscalité ne serait prévue.

Les versements et compensations de l'Etat tels que communiqués ou estimés sont détaillés. Le Président relève le manque à gagner des collectivités lié à la mise en place de compensation en lieu et place des leviers notamment fiscaux dont disposaient précédemment les collectivités, avec une perte totale de 3 971 504 € pour la CC PAROVIC.

Le produit de la taxe de séjour est détaillé, de même que les aides versées par la CAF pour la CTG.

Le Président fait état de l'évolution des dépenses de personnel, évoquant notamment la hausse de la cotisation de retraite des employeurs des collectivités locales.

Outre le recrutement envisagé d'un agent en renforcement du service environnement, le Président fait mention de l'avis favorable du bureau et de la commission finances pour une solution de personnel mutualisé afin de répondre au besoin de « conseiller numérique » sur le territoire.

Les évolutions tarifaires liées au service déchets sont énumérées, le Président soulignant qu'au vu de ces données, il sera proposé au conseil communautaire un maintien du taux de la TEOM.

Concernant les structures enfance-jeunesse, il est rappelé que la gestion du périscolaire de Voegtlinshoffen, Husseren-les-Châteaux et Oberorschwihr relève de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace depuis le 1^{er} janvier dernier.

Sont également listées les actions prévues en 2025 au titre de la CTG, du programme PVD, ainsi que du Développement économique.

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées, avec un focus sur les deux points suivants :

- L'étude du transfert de la compétence Eau/Assainissement, même si le Président indique que le projet de loi prévoyant un report de la date butoir au 1^{er} janvier

prochain est sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

- L'élaboration d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique est en cours, comprenant une étude environnementale dont les résultats devraient être connus pour la fin du printemps.

Les actions prévues dans le secteur touristique sont listées, ainsi que celles conduites pas la Médiathèque, dont le Président souligne l'excellente gestion.

En ce qui concerne la section investissement, les principaux dossiers sont détaillés :

- Fin des investissements relatifs au véhicule France Service Itinérant
- Remise en état du système de chauffage / refroidissement existant à la Médiathèque / Maison des Services
- Remplacement d'une partie des luminaires de la Médiathèque / Maison des Services
- Différents investissements en matière informatique, dont de nouveaux équipements pour les salles d'animation et de réunion de la Médiathèque, ou le diagnostic du réseau informatique des bâtiments abritant ces services.

Enfin, pour le budget ZAE, la vente des derniers terrains disponibles est également évoquée, telle que décidée lors du conseil communautaire de l'année 2024.

Les élus font état de ce que des classes seront fermées dans des écoles de Hattstatt, Osenbach, Voegtlinshoffen et Gueberschwihr.

Le Président indique que le Conseil Départemental de l'Education Nationale aura lieu ce jeudi, et qu'il pourrait intervenir s'il disposait des données et demandes des maires.

M. MICHAUD indique que les « communes de montagnes » se voient appliquer des critères différents de celles de plaine, ce en vertu de la loi Montagne du 9 janvier 1985.

M. MICHAUD tient à remercier l'action de la directrice et des employés de la médiathèque pour leur action efficace.

M. LICHTENBERGER demande d'où viennent les fortes chaleurs estivales à la médiathèque. Le Président répond que l'une des causes en est le dysfonctionnement du système actuel. Les grandes surfaces vitrées participent également de ces chaleurs, même s'il s'agit de la façade Ouest, le soleil estival frappant ces surfaces en fin de journée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, et sans observation, adopte le Document d'Orientation Budgétaire.

Point n°3. : Procédure expropriation – avancée du dossier

Le Président rappelle que l'acquisition des parcelles n°22 et 24 section 73 permettrait de créer une voie de desserte de la zone donnant directement sur le rond-point de D18bis, réduisant sensiblement le risque accidentologue lié à la voie de desserte actuelle. Le rond-point prévoit déjà la création de cette voie. Cependant, les propriétaires sont, pour l'instant, restés hermétiques aux propositions de la CC.

En conséquence, la constitution du dossier de DUP qui doit être déposé en Préfecture est en cours, incluant notamment une étude environnementale qui sera achevée d'ici le mois de juin et dont le coût s'élève à 13 638 € TTC.

Cette étude implique notamment des interventions sur les terrains des propriétaires. Une LR/AR leur a donc été adressée en décembre, leur demandant l'autorisation de pénétrer sur leurs parcelles. Faute de réponse, une demande a été adressée au préfet afin qu'il permette, par arrêté, au cabinet d'effectuer les « travaux » nécessaires.

Le conseil communautaire prend acte sans observation de l'évolution de ce dossier.

Point n°4. : Convention CeA / Médiathèque

Le Président indique que la Collectivité européenne d'Alsace, à travers son Pôle Lecture Publique - Bibliothèque d'Alsace, accompagne au quotidien 300 bibliothèques. A ce titre, la CeA accompagne la bibliothèque de la CC PAROVIC.

La CeA propose la signature d'une nouvelle convention, prévoyant :

- Un accompagnement de proximité de l'équipe de la bibliothèque par un bibliothécaire référent territorial, pouvant conseiller l'équipe dans l'animation du service de lecture publique ;
- Accès gratuit à des collections complémentaires (documents) ;
- Accès gratuit à la médiathèque numérique ;
- Prêt d'outil de médiation ;
- Accès au dispositif gratuit de formation proposé ;
- Prêt de matériel technique.

En contrepartie, la CC PAROVIC s'engage à :

- Initier une réflexion autour des tarifs d'inscription à la bibliothèque, et mener une réflexion autour de la gratuité ;
- Respecter les termes du règlement d'intervention de la bibliothèque d'Alsace joint en annexe à la présente convention ;
- Encourager l'engagement de citoyens volontaires, en appuie des équipes professionnelles, dans le respect de la charte du bibliothécaire alsacien jointe en annexe à la présente convention ;
- Renseigner l'enquête annuelle du ministère de la culture ;
- Equiper la bibliothèque d'un ordinateur fonctionnel, connecté à internet, de préférence avec une imprimante ;
- Mettre à disposition du personnel lors des éventuels livraisons de documents.

En parallèle de cette démarche de conventionnement, la CeA déploie un label à destination des bibliothèques qui travaillent en réseau, label intitulé « Carrefour des imaginaires et des savoirs », qui permet aux collectivités de bénéficier de nouveaux services et appuis de la Bibliothèque d'Alsace.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise la signature de cette convention qui n'a pas d'incidence financière pour la CC PAROVIC.

Point n°5. : Col'Attitude

Christian MICHAUD indique que Col Attitude constitue un évènement cycloportif estival dont le principe est la fermeture d'un col aux voitures le temps d'une journée pour permettre aux cyclistes son ascension.

Il est proposé d'organiser le premier Col Attitude sur le territoire de la CC PAROVIC d'Osenbach au Col du Firstplan (forêt reculée de Rouffach) le 17 août prochain de 8h30 à 16h.

L'ascension proposée est de 6 km pour 340 m de dénivelé : un parcours idéal pour attirer cyclistes amateurs et aguerris. Le blocage de la route ne gêne aucune activité : pas de riverains, pas d'établissements touristiques...

Pour proposer un trajet plus attractif aux cycloportifs, il est envisagé la fermeture des 2 versants. Ce qui implique également la fermeture jusqu'à l'intersection entre la D40 et D43 avant Soultzbach-les-Bains.

Alsace Destination Tourisme assure le pilotage, la promotion et la coordination globale de l'évènement à l'échelle du massif des Vosges. L'ADT peut accompagner les territoires porteurs de cette initiative.

La CeA, gestionnaire des routes empruntées, gère la sécurité des routes (pose de signalétique routière, barrières de blocage...) et est partenaire de Col'Attitude à l'échelle du Massif des Vosges.

La CC PAROVIC, appuyée par l'OTI, les communes d'Osenbach et de Rouffach organisent l'animation locale (poste de secours + animations + communication : budget à prévoir : 3 000 €).

En cas de validation, les animations suivantes seraient organisées à Osenbach :

- Petite restauration tenue par des producteurs locaux (Ferme Rué ? Gollentz ? Recettes de bichettes ?)
- Stand Office de Tourisme Intercommunal
- Animation mobilité/environnement (fresque du climat par Alsace Cyclo Tour)
- Location vélo (Bike and Beer? (Rouffach))
- ...

Des animations sont à prévoir au Col du Firstplan :

- Stand Massif des Vosges + ravitaillement
- Poste de secours
- ...

Lors du bureau du 05.02, Christian Michaud s'est proposé pour coordonner le dossier en lien avec Julien Bihl et l'OTI. La présence d'associations locales devra être prise en compte, afin d'allier animation et rentrées financières pour ces acteurs.

Christian MICHAUD rappelle que la participation à la manifestation est entièrement

gratuite.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable à l'organisation de cet évènement et autorise le Président à signer tout acte relatif à l'organisation de cette manifestation.

Point n° 6. : Délégués CC PAROVIC au SCOT Rhin – Vignoble – Grand Ballon

Le Président rappelle que Mme Marie Lesage, conseillère municipale à Hattstatt, avait été désignée déléguée suppléante au syndicat mixte du SCoT par le conseil communautaire de la CC PAROVIC.

Or, Mme Marie Lesage avait démissionné du CM en juin. Elle ne peut donc plus siéger au syndicat du SCoT.

Il y a donc lieu que le Conseil Communautaire délibère pour désigner un(e) nouveau suppléant à Mme Marie-Josée Furstenberger. Pour mémoire, les délégués au syndicat mixte du SCoT peuvent être désignés parmi les conseillers municipaux.

La commune a, elle, délibéré le 30 septembre dernier, proposant :

- Jean KNAUS comme délégué titulaire
- Martine ZOLLER-LOISON comme déléguée suppléante

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Jean KNAUS comme délégué titulaire et Martine ZOLLER-LOISON comme déléguée suppléante au syndicat mixte SCOT Rhin – Vignoble – Grand Ballon.

Point n° 7. : Présentation des aides régionales PTRTE

Le Président indique que, le mercredi 18 décembre 2024 s'est tenu le 3ème Comité de Pilotage du Pacte Territorial de relance et de transition écologique entre la CC PAROVIC, la préfecture du Haut-Rhin, la Région Grand-Est et la CeA.

Malgré un contexte budgétaire maussade et instable, la Région Grand Est en a profité pour rappeler qu'elle se tient à disposition des communes pour le financement de leurs projets à travers de nombreux dispositifs qu'elle anime. La Région Grand Est a souhaité faire la promotion de 3 dispositifs d'aides sur les « 100 mesures nouvelles ou bonifiées pour les ruralités » :

- **Coup de pouce rural :**

Pour les communes de moins de 500 habitants (Husseren-les-Châteaux, Voegtlinshoffen, Obermorschwihr) : une subvention de 10 000 € maximum correspondant à 50% de 20 000 € de dépenses éligibles.

Pour les communes entre 501 et 1 500 habitants (Guebenschwihr, Gundolsheim, Hattstatt, Osenbach, Pfaffenheim, Westhalten) : une subvention de 12 000 € maximum correspondant à 30 % de 40 000 € de dépenses éligibles.

Les dépenses éligibles concernent en particulier des petits travaux d'embellissement de la commune.

- **Soutien aux commerces via l'Accompagnement des commerces en ruralité pour la revitalisation des centres bourgs (ACCOR)**

Dispositif d'aide aux commerçants, artisans voire viticulteurs exploitant un local commercial disposant d'une vitrine en rez-de-chaussée (+commerçants ambulants) destiné à soutenir les projets d'aménagement, de modernisation et de réhabilitation des espaces consacrés à l'accueil du public, des travaux de devanture commerciale ou d'achat d'équipements/mobiliers professionnels et de véhicule atelier.

Le taux de subvention de ce dispositif correspond à 50% des dépenses éligibles pour un plancher de subvention à 2 000 € et un plafond à 20 000 €.

L'activation de ce dispositif sur notre territoire nécessite l'adhésion de la Communauté de Communes qui cofinance pour moitié les aides du dispositif.

- **Mon village, espace de Biodiversité :**

Dispositif d'aide aux communes pour leurs actions favorables à la biodiversité.

Le taux de subvention maximal de 80% pour les communes situées hors périmètre PNR ou site Natura 2000 / 50% dans un périmètre PNR et sites Natura 2000 pour un montant maximum de dépenses éligibles de 25 000 €.

Le conseil communautaire prend acte sans observation de ces éléments.

Point n°8. : Bus France Service : état d'avancement du projet

Le Président rappelle que, dans le cadre de la CTG, le projet d'un « Bus France Services » permettra d'aider les habitants dans leurs démarches administratives. En partenariat avec 2 autres EPCI (Cc « Vallée de Kaysersberg » et Cc « Centre Haut Rhin »), le projet, porté par la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, a obtenu la labélisation « France Services » par la sous-préfecture d'Altkirch.

La Convention liant les 3 communautés de communes et la Fédération des Foyers Clubs a été signée le vendredi 7 février.

Les deux « Conseillères France Services », salariées de la FDFC Alsace, ont démarré le 27/01 et sont actuellement en immersion professionnelle à l'espace France Service d'Altkirch.

Le démarrage effectif du service pour la population est prévu lundi 03 mars à raison de 3 demi-journées par semaine sur chaque territoire afin d'assurer un service régulier et au plus proche des habitants.

Idéalement, le « Bus France Services » se garera sur les places des mairies afin, notamment, de permettre aux agents un accès aux sanitaires, mais le chargé de mission CTG passera dans les communes de la CC le 27 février prochain, accompagné des deux conseillères, afin de déterminer précisément les détails de ces permanences.

Une info sera, par ailleurs, envoyée à toutes les mairies avec les dates et lieu de permanence, des brochures et affiches seront distribuées.

Il est à noter que la CC PAROVIC reste propriétaire du véhicule.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations sans observation.

Point n°9. : Agrément Conseiller numérique

La CC PAROVIC bénéficie d'un agrément accordé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour un poste d'agent exerçant les fonctions de Conseiller Numérique.

Afin d'assurer la reprise de ce service sur le territoire de la CC, plusieurs options peuvent être envisagées :

- Recrutement d'un agent par la CC avec un financement de l'ANCT,
- La commune de Lapoutroie propose une mise à disposition de son conseiller numérique à raison de 0,2 ETP,
- La CeA a mis en place un dispositif de mise à disposition plus ponctuelle d'un Conseiller Numérique employé par la CeA. Les conditions (organisationnelles et financières) de l'utilisation de ce service par la CC sont à l'étude.

Le bureau et la commission finances, après discussion, se sont prononcé en faveur de la solution de mutualisation du conseiller numérique de Lapoutroie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Président à engager toute démarche en vue de l'élaboration d'une convention de mise à disposition de la CC PAROVIC du conseiller numérique de Lapoutroie à raison de 0,2 Equivalent Temps Plein, ou à contractualiser avec la Collectivité Européenne d'Alsace.

Point n°10. : Chauffage / refroidissement de la Médiathèque / Maison des Services

Le Président indique qu'un audit du système de chauffage / refroidissement a été réalisé fin 2024 par la société Carrier. Cet audit a mis en évidence une maintenance incomplète par le prestataire actuel, ayant pour conséquence des dysfonctionnements importants pour les usagers (température de 15° C en décembre) et une surconsommation d'énergie.

Le changement de filtres et de joints devrait rendre à nouveau l'équipement fonctionnel au premier étage.

Au 2nd étage, le système ne fonctionne plus car les fils électriques ont été endommagés par des martres ou autres rongeurs il y a au moins 5 ans. En été, la température peut atteindre 34°C et il est difficile d'aérer en raison de la petite taille des ouvertures. Des entreprises ont donc été contactées en 2024 pour remettre en état le système au 2^{ème} étage, mais nous ne sommes pas encore en possession des devis correspondants.

Ces travaux relatifs au système de chauffage / refroidissement s'accompagneront d'une mise en concurrence de prestataires compétents pour la maintenance de l'équipement, avec une augmentation vraisemblable du coût annuel du contrat.

Le Président indique qu'une mise en concurrence des prestataires est en cours, tant en ce qui concerne la remise en état de l'équipement que la maintenance ultérieure de celui-ci.

Le conseil communautaire, prend acte de ces informations sans observation, et sera régulièrement tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Point n°11. : Investissements informatiques Médiathèque / Maison des Services et siège CC**Diagnostic du réseau informatique**

Cette opération consiste à établir un schéma général du réseau de la Médiathèque et de la Maison des Services. En effet, la plupart des prises réseau de la salle de réunion et la totalité de celles du bureau de la directrice de l'OTI n'étaient reliées à aucun réseau. Le raccordement à internet ou la mise en place d'une borne wifi étaient donc impossibles. De même, le débit de certaines prises à la médiathèque pose question, avec un impact sur l'utilisation des outils informatiques qui y sont raccordés.

Ce diagnostic permettra de :

- Vérifier le raccordement de l'ensemble des prises des bâtiments à une armoire informatique
- Déterminer l'emplacement, le niveau d'équipement et la vétusté de ces armoires et de leurs composants
- Dresser un plan de l'ensemble du réseau

Une fois ces relevés effectués, un chiffrage pour une remise en état de l'ensemble du réseau sera effectué, avec une probable planification pluriannuelle des investissements correspondant.

Le coût de ce diagnostic s'élève à environ 1 500 € HT.

Système vidéo salle de réunion et salle d'animation

Si la mise en réseau wifi de la salle d'animation et de la salle de réunion a été résolue en 2024, l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran interactif est prévu pour ces salles en 2025, pour un montant de 3 500 € TTC.

Armoire informatique du siège de la CC

L'armoire informatique du siège, située dans l'entresol du bâtiment, souffre de fortes chaleurs durant la période estivale. Ceci entraîne des risques quant au fonctionnement des machines et, partant, à la conservation des données.

Le déplacement de cet équipement au sous-sol, dans une nouvelle armoire sécurisée, permettrait de répondre aux risques posés par le fonctionnement actuel. Si le bureau avait donné son aval avec une estimation des travaux à hauteur de 7 000 € TTC, un devis de 1 500 € TTC a été signé avec l'accord de la commission des finances afin de remédier à cette problématique en limitant la dépense.

Après avis favorable du bureau et de la commission finances, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, sans observation et à l'unanimité, valide les investissements détaillés ci-dessus.

Point n°12. : Copieur siège de la CC

La location / maintenance du copieur actuel arrive prochainement à échéance. Le système actuel est celui de la location, avec pour désavantage par rapport à un achat l'absence de récupération de la TVA.

Le coût d'une nouvelle machine (avec maintien de l'actuelle au RdC) a été chiffré à 5 145 € HT. En contrepartie, la CC ne paierait plus les 1 824 € TTC de location du copieur par an (amortissement en 2 ans et 9 mois pour des contrats dont la durée de location est de 5 ans minimum).

Le bureau et la commission finances ont émis un avis favorable à ce changement.

Après avis favorable du bureau et de la commission finances, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, sans observation et à l'unanimité, valide l'investissement détaillé ci-dessus.

Point n°13. : Transport Solidaire

Cécile Mamprin, Vice-Présidente, indique que, dans le cadre du projet « seniors » de la CTG, une expérimentation d'un « Transport Solidaire » en direction des seniors de nos communes va démarrer mardi 04 mars.

Une équipe de 6 bénévoles retraités actifs se rend disponible tous les mardis matin pour sillonner les communes du nord (semaine paire) et du sud (semaine impaire) afin de les emmener à l'espace de chalandise d'Intermarché à Rouffach (courses, pôle santé, salon de thé). A noter que les seniors seront cherchés et ramenés directement à leur domicile.

Les réservations seront faites par le secrétariat de la CC PAROVIC.

Au regard de la vétusté du mini-bus de la CC PAROVIC, la FDFC Alsace portera le projet et mettra à disposition un des mini-bus présents sur le territoire (Service Jeunesse).

Une information sera envoyée à l'ensemble des mairies.

Le Président précise qu'il n'a pas voulu prendre la responsabilité d'utiliser le véhicule de la CC, trop vétuste, même si le contrôle technique de celui-ci a récemment été effectué avec succès.

Les élus souhaitent que le véhicule actuel de la CC PAROVIC soit vendu, compte tenu de sa vétusté.

Le conseil communautaire prend acte sans observation de cette information.

Point n°14. : Logo

Cécile Mamprin, Vice-Présidente, fait savoir que, sur demande des membres du bureau, 3 devis (dont le montant oscille entre 1 000 et 1 500 € HT) sont parvenus pour le renouvellement du logo de la CC : un rendez-vous sera bientôt organisé entre les prestataires potentiels et les élus en charge du suivi de la refonte du site internet de la CC. De cette rencontre découlera le choix du prestataire.

Le prestataire pourrait être retenu avant la mi-mars.

Les modalités de suivi et de décision relatives à ce dossier doivent être déterminées afin de permettre une décision qui précèdera la mise en œuvre de la refonte du site. Cécile Mamprin précise que la réalisation du nouveau logo doit précéder la refonte du site internet de la communauté de communes.

Après avis favorable du bureau et de la commission finances, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable à la poursuite de ce travail, en demandant qu'une date limite soit fixée pour la réalisation de ce logo.

Point n°15. : Compte-rendu de la Commission travaux et cadre de vie du 26 février 2025.

Roland HUSSER, vice-président en charge de la commission, expose les éléments suivants :

Un nouveau dossier de demande de subvention a été présenté lors de la commission de ce jour, au titre de l'aide à la coloration de façades :

Nom, adresse bâtiment (commune)	Dossier complet	Rdv colo- riste	Avis Mairie (date avis)	Avis conseil communautaire	Subvention
SAS C.D.M.G. 2 route d'Herrlisheim 68420 Eguisheim	Oui	Oui (26/07/2024)	Oui (11/02/2025)	Avis favorable	1445 € 289x5 = 1445 Plafond à 2000 €

Le conseil communautaire prend acte, sans observation, de ce compte-rendu.

Point n°16. : Coloration des façades : Attribution de subvention

Roland HUSSER, vice-président en charge de la commission, expose les éléments suivants :

Le dossier d'attribution de subvention ci-dessous a été présenté lors de la commission de ce jour, au titre de l'aide à la coloration de façades. Il est proposé au conseil communautaire de décider du versement de la subvention correspondante.

Nom (commune)	Dossier complet	Rdv coloriste (date avis)	Avis Mairie (date avis)	Avis com- mission (date avis)	Travaux terminés et con- formes (colora- tion uni- que- ment)	Subvention
Jean-Bernard SCHERB BELLE VUE 29 rue des forgerons, 68420 GUEBERSCHWIHR	Oui	Oui (27/09/2023)	Favorable (28/02/2024)	Oui (03/04/2024)	Oui	1 000 € 405,1 m2 x 5/m2 =2025 Plafond à 1000€

Le conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, décide de l'attribution et du versement de la subvention ci-dessus.

Point n°17. : Informations et Divers**Plate-forme d'initiative locale :**

Une proposition de reconduction des conventions des années précédentes nous est parvenue, avec une participation de la CC à hauteur de 0,15 € par habitant + 120 € de participation fixe, soit 2 122 €.

Après avis favorable du bureau et de la commission finances, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Président à signer ladite convention.

Navettes de Noël :

Le Président évoque la situation des Navettes de Noël, indiquant qu'une réunion aura lieu vendredi prochain. Il précise que, même si des critiques ont précédemment été formulées quant au fonctionnement actuel du service, un statu quo semble devoir être retenu pour 2025.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 2 avril à 18h15 à Osenbach.